

*Question présentée par le député :*

*M. Marc Fuhrmann*

*Date de dépôt : 22 novembre 2019*

## **Question écrite urgente**

### **Capacité d'investissement des HUG : renforcée ou diminuée ?**

Ma question se réfère aux HUG et aux actifs à leur bilan. Il y a quelques années, les actifs des HUG ont été « fondus » dans les actifs du canton, pour des raisons qui m'échappent. Pour l'Etat, cela permet d'augmenter le solde des biens et des valeurs inscrits à son bilan et de renforcer ses états financiers. Par contre, les HUG n'ont plus d'actifs qui leur appartiennent vraiment et l'on peut s'interroger sur les conséquences, notamment en matière d'investissements.

A titre de comparaison, tout institut hospitalier de type privé dispose d'un certain nombre de biens à son bilan, ainsi que des revenus. Sur cette base, cet hôpital privé bénéficie d'une marge pour prendre des crédits afin d'exécuter ses investissements comme hôpital. Comment cela fonctionne-t-il pour les HUG ?

Mes questions sont les suivantes :

- *Le fait que les actifs des HUG fassent actuellement partie du « bien commun » de tous les actifs du canton entraîne-t-il une diminution de leur capacité d'endettement au profit d'autres secteurs de l'Etat (l'éducation par exemple) ?*
- *Si les HUG étaient réellement indépendants avec leur propre bilan non « fondu » dans celui de l'Etat, tout en conservant la dotation allouée par le Grand Conseil, auraient-ils plus de moyens pour investir ou pas ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.